



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

### OBJET : CULTURE

31) Compagnie ' The Singing Mice ' - Projet ' Rencontres '

Interventions culturelles - Ecole élémentaire et centre de  
loisirs Jacques Solomon - Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240208-DEL20240208\_31-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2024  
Date de réception préfecture : 14/02/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 31**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	14
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE-HUIT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 31**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,  
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. BUCH,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,  
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBBA, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **CULTURE**

31) Compagnie ' The Singing Mice ' - Projet ' Rencontres '  
Interventions culturelles - Ecole élémentaire et centre de loisirs Jacques Solomon - Convention

### **LE CONSEIL,**

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

considérant que le Conservatoire municipal de musique et de danse de la ville d'Ivry-sur-Seine programme en 2024 la compagnie The Singing Mice,

considérant le projet pédagogique proposé par la Compagnie en amont de sa représentation,

considérant qu'il est de l'intérêt des publics scolaires de niveau primaire et des publics des centres de loisirs de pouvoir bénéficier d'interventions artistiques et culturelles et de rencontrer des artistes professionnels,

considérant qu'il y a lieu de concrétiser le soutien de la ville d'Ivry-sur-Seine au développement et à la mise en place d'actions culturelles en direction des publics ivryens, s'inscrivant dans le projet politique municipal culturel,

vu la convention, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de partenariat à passer avec la compagnie The Singing Mice, relative à la mise en place d'interventions d'actions culturelles en direction des publics scolaires ivryens sur l'année scolaire 2023-2024 et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2** : DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 € à la compagnie The Singing Mice.

**ARTICLE 3** : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 14/02/2024